

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 72 (1980)
Heft: 7

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La Conférence internationale du travail 1980

Par Jean Clivaz

La Conférence internationale du travail 1980 s'est tenue à Genève du 4 au 25 juin. Elle a réuni quelque 1800 délégués et conseillers techniques venus de 138 pays. Les débats étaient dirigés par M. Gerhard Weissenberg, ministre autrichien des Affaires sociales, ancien militant syndical.

Disons avant toute chose que cette 66^e session de la Conférence a été marquée par le retour au bercail, après deux ans et demi d'absence, des Etats-Unis d'Amérique. L'OIT peut ainsi de nouveau compter non seulement sur les contributions financières, mais aussi sur la collaboration de la plus importante nation industrielle du monde. Il faut espérer, à cet égard, que la Chine, de son côté, viendra à l'avenir occuper son siège à la Conférence, afin que l'universalité de l'OIT ne présente plus de lacunes.

Comme l'on sait, l'Organisation internationale du travail (OIT) comprend des représentants des gouvernements, des employeurs et des travailleurs. C'est du reste la seule institution des Nations Unies basée sur le tripartisme, ce qui lui permet de jouer un rôle particulier sur la scène mondiale. Ce rôle est d'autant plus important que la mission de l'OIT consiste à améliorer les conditions de travail et d'existence des travailleurs du monde entier, donc de la grande majorité de la population du globe. C'est une tâche immense, qui exige des efforts soutenus non seulement du Directeur général et de ses collaborateurs, au siège de l'Organisation à Genève, mais aussi des membres du Conseil d'administration et des participants à la Conférence annuelle ou aux nombreuses réunions spéciales qui ont lieu tout au long de l'année. Il leur appartient de mettre sur pied les instruments – conventions, recommandations – qui doivent ou devraient inspirer les législateurs de tous les pays membres.

La ratification des conventions implique évidemment le devoir de les appliquer, ce qui, il faut le dire, n'est pas toujours le cas, notamment en matière de respect de la liberté syndicale ou des droits de l'homme. La Conférence s'occupe d'ailleurs chaque année aussi de